



CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2024
DE LA COMMUNE DE SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE
PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 novembre 2024, les membres du conseil municipal de la commune de SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE, se sont réunis à 20 H dans la salle du conseil, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 8 novembre 2024.

Personnes présentes :

Le président : Frédéric MILLET

Les membres du conseil : Jean LESQUIR, Didier CHAMBON, Elisabeth LAFANECHERE, Isabelle BRUNEL, Serge LOMBARDIN, Christophe VACHERON, Marie-Claire JASSERAND, Sylvie DALLERY, Odile PINTURIER, Didier MASSACRIER, Hervé DUQUESNE, Valérie GUILLAUME, Julien DELHEUR.

Secrétaire de séance : Marie-Claire JASSERAND

Absents : 0

Soit 14 votants.

ORDRE DU JOUR :

Ordre du jour
APPROBATION DU PROCES VERBAL
DELIBERATIONS
URBANISME
1-Droit de préemption
MARCHE CENTRE BOURG
2-Avenant lot 04 JM CHARPENTE
3-Avenant lot 03 SARL FAURE MACONNERIE
FINANCES
4--Subvention associations
5-Location salle des fêtes Noël des enfants Maison d'accueil JB d'Allard
6-Location salle des fêtes association de étudiants kinésithérapeutes de ST ETIENNE
DELEGATIONS

7-Délégation au maire de représenter la mairie au Tribunal correctionnel et de se porter partie-civile

DECISIONS

1-Frais assistance juridique affaire GAYARD

QUESTIONS DIVERSES

INFORMATIONS DIVERSES

Point prospective financière

Marie-Claire JASSERAND est nommée secrétaire de séance.

APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU DE CONSEIL

Aucune observation particulière

Approuvé à 14 voix sur 14 exprimées

URBANISME

1-DROIT DE PREEMPTION

NEANT

MARCHE CENTRE BOURG

2-AVENANT LOT 04 JM CHARPENTE

Monsieur le Maire indique que des travaux en supplément sont intervenus au niveau du toit des logements et des commerces. En accord entre les parties, il est demandé de faire installer des voliges en sus de l'écran sous toiture et pare pluie, toutes les charpentes réalisées en fermette n'ont pas d'obligation d'installer des voliges. Le surcoût est de 5562.00 € TTC, sachant que JM CHARPENTE a revu son projet légèrement en baisse. Il est précisé que ce travail supplémentaire est de se sécuriser la charpente pour l'avenir.

Monsieur le Maire propose le vote

Approuvé 14 voix sur 14 exprimées

3-AVENANT LOT 03 SARL FAURE MACONNERIE

Monsieur le Maire précise que compte tenu que la partie "EPICERIE" ne pouvait pas être conservée, elle a été démolie et le surcoût est de 19 800 € TTC, sachant que la superficie du local s'en trouve agrandie de 40 m2 environ.

Monsieur le Maire propose le vote

Approuvé 14 voix sur 14 exprimées

FINANCES

4-SUBVENTIONS ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire laisse la parole à Didier MASSACRIER.

La commission FINANCES s'est réunie.

Les critères pour allouer la subvention aux associations sont les suivants, on part sur l'année N-1.

- Nombre d'adhérents : entre 10 et 19 : 75 €, 20 et 29 : 150 €, entre 30 et 39 : 225 €, > 39 : 300 €
- Nombre de manifestations ouvertes aux habitants 1 : 75 €, 2 : 150 €, > 3 : 300 €

Les associations dont le nombre d'adhérents est < à 10 aucune subvention n'est allouée, car ne rentre pas dans les critères.

Ce seuil a été mis pour éviter les abus car il y a des associations qui n'ont que 3 adhérents mais qui ne sont pas réellement des associations qui vivent.

On demande les comptes des associations.

TWRILING BATON 34 p	225 € manif	3	300 € soit 525
BOULE DES TILLEULS 33 p	225 € manif	2	150 € soit 375
AGE D'OR 18 p	75 € manif	3	300 € soit 375
CHASSE COMMUNALE 15 p	75 € manif	3	300 € soit 375
LES Z'AMIS 25 p	150 € manif	5	300 € soit 450
SOU DES ECOLES 95 p	300 € manif	4	300 € soit 600
DYNAMIC GYM 105 p	300 € manif	3	300 € soit 600
ARCHER DU DAHU 12 p	75 € manif	1	75 € soit 150
ST VINCENT 97 p	300 € manif	1	75 € soit 375

Le total est de : 3825 euros

RUGBY LOISIR HTEVILLOIS 0 car dispose du terrain
FOOT 0 car dispose du terrain

Chasse MONTSUPT ne demande pas de subvention.

L'Oiseau Lire n'a pas de subvention car la commune donne la somme de 0.50 € par habitant.

L'APPIC n'a pas demandé de subvention.

Par ailleurs nous sommes sollicités par d'autres associations pour lesquelles, il est décidé de ne pas donner de subvention.

Monsieur le Maire propose le vote.

Approuvé à 14 voix sur 14 voix exprimées

5- LOCATION SALLE DES FETES NOEL DES ENFANTS MAISON D'ACCUEIL JB D'ALLARD

Monsieur le Maire précise avoir reçu une demande de la Maison d'Accueil qui est à la recherche d'une salle à proximité de MONTBRISON afin d'assurer le Noël des familles le 10 décembre 2024 de 15 h à minuit.

Une proposition a été faite pour le coût d'une demi-location de salle, soit un montant de 365 €, avec le ménage fait le lendemain.

Monsieur le Maire propose le vote.

Approuvé à 14 voix sur 14 voix exprimées

6-LOCATION SALLE DES FETES ASSOCIATION DES ETUDIANTS KINESITHERAPEUTES DE ST ETIENNE

Monsieur le Maire précise avoir reçu une demande de l'association des Etudiants Kinésithérapeutes de ST ETIENNE qui est à la recherche d'une salle pour organiser une soirée de gala pour le 29 novembre 2024 en soirée.

Une proposition a été faite pour le coût d'une demi-location de salle, soit un montant de 365 €, avec le ménage fait le lendemain.

Monsieur le Maire propose le vote.

Approuvé à 14 voix sur 14 voix exprimées

DELEGATION

7-DELEGATION AU MAIRE DE REPRESENTER LA MAIRIE AU TRIBUNAL CORRECTIONNEL ET DE SE PORTER PARTIE-CIVILE

Monsieur le Maire indique que ce point est dans la continuité de l'article de la précédente réunion. L'avocat a fait un projet de délibération, en voici le contenu.

La Commune de SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE a reçu un avis à victime en vue d'une audience qui se tiendra devant le Tribunal correctionnel de SAINT-ETIENNE le vendredi 15 novembre 2024 à 09h00, au cours de laquelle seront examinées les poursuites diligentées par le Ministère public contre et Monsieur GAYARD et l'EARL GAYARD COMPOST ET EPANDAGE à qui il est reproché des faits de réalisation irrégulière d'affouillement ou d'exhaussement du sol et d'exécution de travaux ou utilisation du sol en méconnaissance du règlement national d'urbanisme.

Il convient de rappeler que ces travaux ont été entrepris sur des parcelles (cadastrées B 1312, 1313 et 1327) situées sur le territoire communal et que les poursuites pénales susvisées ont été exercées ensuite du Procès-verbal d'infraction établi par le service de police municipale le 8 février 2024 sur demande de Monsieur le Maire, puis transmis à Monsieur le Procureur de la République.

Compte tenu des infractions reprochées aux deux prévenus et des conséquences dommageables induits pour la commune, Monsieur le Maire invite l'Assemblée délibérante à se prononcer sur l'opportunité de se constituer partie civile dans cette affaire et à l'autoriser à représenter la Commune devant les juridictions répressives et, le cas échéant, les juridictions civiles qui devront en connaître. Cette délibération visera ainsi à autoriser M. le maire :

- à se constituer partie civile au nom de la Commune devant le Tribunal correctionnel de SAINT-ETIENNE dans le cadre de la procédure pénale susmentionnée diligentée à l'encontre de Monsieur GAYARD et de l'EARL GAYARD COMPOST ET EPANDAGE
- à user de toutes les voies de recours (appel et cassation) nécessaires à la défense des intérêts de la Commune dans le cadre de cette même procédure ;
- à engager toute action de nature civile qu'il jugera utile devant la juridiction compétente pour assurer le respect par Monsieur GAYARD et l'EARL GAYARD COMPOST ET EPANDAGE de la réglementation d'urbanisme et des autorisation d'urbanisme dont ces derniers seraient titulaires, en référé et/ou au fond, y compris en appel et en cassation
- à désigner le cabinet d'avocats CJA PUBLIC CHAVENT-MOUSEGHIAN-CAVROIS-GUERIN dont le siège social est situé Immeuble Eden Roc 6 place Sadi Carnot à SAINT-ETIENNE (42000), avocats inscrits au Barreau de SAINT-ETIENNE pour défendre les intérêts de la commune dans le cadre de ce litige.
- à lui donner, plus généralement, tout pouvoir pour entreprendre toute démarche, pour prendre toute décision et pour signer tout document utile à l'exécution des présentes dispositions.

Monsieur le Maire propose le vote.

Approuvé à 14 voix sur 14 voix exprimées

DECISIONS

QUESTIONS DIVERSES

NEANT

INFORMATIONS DIVERSES

POINT PROSPECTIVE FINANCIERE

Dans la commission finances, a été évoqué un point d'étape financier sur le projet centre bourg.

Recette en subvention :

Subvention état 220 000 €
 Subvention région 508 000 €
 Subvention département 262 000 €
 Subvention cercle vertueux 32 500 €
 SIEL : 20 000 €
 LFA : 135 085 €
 Soit 1 177 585 de recettes

Dépenses cout global :

2 479 306.48 € initial
 38 362 € à ce jour (avenants) au marché
 251 7668.48 € dépenses à ce jour

Soit un Delta de 1340 083.48 € ceci sans compter recettes FCTVA 2025 TVA commerces et loyers qui va réduire fortement la différence, ceci sera confirmé après le vote de la loi finance 2025.

En effet Mme RASCLE ROSSET de LFA nous annonce lors de l'entretien, que nous ne pourrons pas prétendre à la FCTVA totale du projet car nous allons avoir des revenus des appartements et un remboursement de la TVA non budgétaire car les dépenses sont pensées en hors taxes pour les commerces. Aussi nous allons en récupérer une partie moindre (surtout sur l'aménagement des espaces verts) car le pourcentage va baisser dans l'avenir. Elle nous conseille d'une part de prendre un prêt relais de 1 000 000 (remboursement uniquement des intérêts sur un an) sauf si le maire arrive à avoir une partie des subventions avant. Le maire doit faire un courrier auprès de nos financeurs. Elle nous conseille également de faire un emprunt de 800 000 euros pour combler l'excédent du projet afin de conserver une somme de côté d'environ de trois mois afin de pouvoir régler les payes. Ainsi, un démarchage sera procédé auprès des banques afin d'avoir un prêt relais et un prêt de 800 000 euros. Au moins, cinq banques seront sollicitées (crédit mutuel/caisse d'épargne/banque populaire/banque postale/caisse des dépôts/crédit agricole).

A été abordé également le train de vie de la commune : jardin botanique 5 000 €, la Roche-Damon 10 000 €. Le déménagement de l'épicerie a eu un coût soit 20 000 €. Il faut être vigilant pour les dépenses. Il y a eu des investissements en régie pour des travaux réalisés par les agents techniques et pas de travaux réalisés par des entreprises extérieures.

L'électricité a augmenté, il y a eu des prestations externes la police (10 000 €), questionnement sur la réduction du nombre d'heures par semaine.

Il reste une enveloppe de 13 000 € on peut faire plusieurs opérations mais il faut faire 30 000 € d'opération, ça peut être plusieurs investissements.

La commission finance ne s'est pas engagée.

Avenir des appartements :

La commission finances évoque les appartements, social ou pas, la plupart des membres ne souhaitent pas de social sauf si les subventions étaient très importantes (M le Maire doit se renseigner) et nous tenir au courant. Dans la simulation, nous sommes partis sur 400 euros par appartement sur 10 mois (1 mois taxe foncière et 1 mois travaux de réajustement dans le temps...). Ces sommes ne sont pas encore définies mais nous permettent de faire une prospective financière plus sereine.

CLOTURE DE LA SEANCE à 21 H 25

Prochain conseil : mardi 10 décembre 2024 à 20 h

Arrêté le 10 décembre 2024

La secrétaire de séance, Marie Claire JASSERAND



le Maire, Frédéric MILLET



TOUR DE TABLE

AGENDA

13.11.2024 à 20 h à la salle du conseil : rencontre avec la CCI pour l'étude de faisabilité de l'auberge

15.11.2024 à 18 h 30 à la salle du conseil : remise de prix pour le concours des maisons fleuries

22.11.2024 à 14 h à la salle du conseil : réunion de la CLIS

25.11.2024 élection du nouveau CMJ

29.11.2024 à partir de 14 h : installation des décorations de Noël dans le village

30.11.2024 à partir de 9 h : continuation pour installer les décorations de Noël

30.11.2024 à partir de 11 h : inauguration des jeux à l'Espace la Roche-Damon

01.12.2024 marché du Terroir

03.12.2024 à 20 h à la salle du conseil : réunion sur l'avenir des bâtiments

17.12.2024 à partir de 18 h : décoration de la maison : Sylvie, Isabelle, Marie-Claire, Didier Massacrier

20.12.2024 à partir de 17 h 30 : Noël au village

Fred :

conseil d'école : le sujet a été de réfléchir sur l'avenir de la 6ème classe l'effectif 2025/2026 serait de 126 enfants. on a regardé les années après et les effectifs ne vont pas en progression

On nous a sollicité pour le repas du téléthon du samedi soir.

26.11 réunion avec présentation d'un nouveau logiciel

Elisabeth :

marché du terroir on propose des plages horaires de présence 01.12 avec vente des sapins pour le compte de M BOYADJIAN de 10h -12h Jean et didier C, 8h-10h Didier et Hervé, 12h-14h Elisabeth Fred, 14 h-16 h Sylvie et/ou Marie-Claire, la fin pour ranger : Marie-Claire, Julien, Jean, Isabelle

Noël au Village : prévoir des personnes au niveau des barrières :

- Valérie, Serge, Fred, Didier C , Jean, Christophe avec relais

- Arrivée du père-noël 18 h spectacle 19 h pas de flambeau pas de feu d'artifice

le père Noël arriverait en estafette

Isabelle : souci SDF avec chambre froide, l'usager doit faire passer une note pour un dédommagement.

Hervé : MARCHE DU TERROIR : samedi 17 h quelqu'un pour mettre les tables Didier M et Hervé MC peut-être Julien peut-être

Exposition des tracteurs qui vont se mettre devant l'entrée il faut mettre des barrières et des grilles pour les exposants.

Il n'y aura pas de concours de maisons décorées.

Serge : Mme Dumas a reparlé du problème des fossés n'ont jamais été entretenus, la commission voirie indique que c'est une charge incombant au département et l'épareuse doit passer en novembre sur les parties départementales hors aggro.

Marie-Claire : panneau entrée bourg au niveau des horaires de **l'extinction** des lumières pas **le** bon horaire

un panneau salle basse pas à l'endroit

où en est-on au niveau de la signature de l'avenant de Mme GALIFI : avenant toujours en attente car attend le retour de l'avocat.

et du coup où en est-on pour la prise en charge des frais d'alarme idem et du sinistre dégâts des eaux, la convention ne peut pas être prise en compte le sinistre s'est fait à l'horizontale et non à la verticale.

Odile distribution des courriers pour la récupération des colis de fin d'année en fonction des tournée